

Annexe au Bulletin trimestriel N° 20 / 2014 Avril - Mai - Juin

La gendarmerie informe...

que le dispositif *Tranquillité Vacances* est toujours d'actualité.

Un formulaire prévu à cet effet est inséré dans ce numéro. Il est à votre disposition pour le remplir et le déposer à l'accueil de la brigade de Vienne, 5, rue de l'Isle 38200 VIENNE.

Des « flyers » sont également à votre disposition à la mairie. Ils ont pour but de vous informer des actes de prévention élémentaires afin de lutter contre les vols à la roulotte et les cambriolages.

RAPPEL IMPORTANT : Contacter la gendarmerie en temps réel lorsque vous constatez des véhicules et des comportements suspects sur la commune : démarchages, passages répétés de véhicules dans lotissements....

Interdiction du brûlage des déchets verts (rappel).

L'arrêté préfectoral n° 2013,322-0020, en date du 18 novembre 2013, instaure en Isère le principe de l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets végétaux (hors activités agricoles et forestières) en vue de préserver la qualité de l'air. Privilégier la valorisation par compostage ou à défaut utiliser la déchetterie.

Brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fuel ou près de 6.000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Lutte contre les nuisances sonores de voisinage

Les habitants de la commune, doivent prendre toutes dispositions pour éviter que leur voisinage soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant d'appareils diffusant de la musique, ou de machines qu'ils utilisent pour différents travaux.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse etc... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00, et de 14h00 à 19h30,**
- **Les samedis de 9h00 à 12h00, et de 15h00 à 19h00,**
- **Les dimanches et jours fériés, de 10h00 à 12h00.**

SCOOP

Nouveau club de MOS-3 Rivières.

Le club de Moidieu-Oytier-Septème, créé en 2007, vient de fusionner avec le FC 3 Rivières.

Cette fusion comptera environ 450 licenciés, une équipe seniors évoluant en ligue (Honneur régional) et 3 à 4 équipes seniors en District.

Présidence : François GUIDO et Chrystelle RACLET

Plus d'infos dans votre prochain Journio



L'Ambroisie : Un fléau dans notre région !

Ambroisie à feuille d'armoïse : la lutte se poursuit !

Depuis plusieurs années une lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoïse s'est mise en place afin de limiter la progression et la pollinisation de cette plante.

Alors comment lutter contre cette plante particulièrement présente en Rhône Alpes et dans le Pays Viennois ?

Ce que rappellent les arrêtés préfectoraux pris en Isère et dans le Rhône c'est que chacun peut et doit agir sur les terrains dont il a la jouissance.

Pour vous accompagner et suivre les actions mises en place pour cette lutte, chaque commune de l'agglomération viennoise a développé un réseau de référents.

Dans notre commune il s'agit de Monsieur Roland CONTAMIN.

Ces référents aidés de l'expertise de ViennAgglo pourront vous conseiller sur les solutions les plus adaptées à votre situation (terrain en construction, jardin en cours d'aménagement, terrain délaissé ...).

Ils sont également amenés à surveiller le développement de la plante sur le territoire communal et à prendre en charge les signalements arrivés en mairie (*voir encart une plateforme interactive pour signaler l'ambroisie*).

Une plateforme interactive pour signaler l'ambroisie

Dès cet été, un nouvel outil va être disponible pour aider au signalement de l'ambroisie.

Développé à partir du travail fourni par Valence Agglo en 2013, il s'agit d'une plateforme interactive destinée à enregistrer et suivre les signalements de la plante.

Chaque signalement fait à partir de l'un des médias déployé pour l'occasion (site internet, application mobile, adresse mail ou numéro de téléphone), sera transmis à la commune concernée qui s'attachera à vérifier le signalement (confusion fréquente avec l'armoïse annuelle) et à coordonner les actions de lutte nécessaires.

Ce dispositif financé par la Région et l'ARS Rhône-Alpes, sera coordonné par Air Rhône-Alpes et le RNSA chargés de la création et de l'animation de ces nouveaux outils.

Rendez-vous sur l'adresse : <http://www.signalement-ambroisie.fr/>

Repères

Besoin de plus d'informations sur le cycle biologique de la plante et plus encore n'hésitez pas à aller consulter le site de l'Observatoire des ambrosies www.ambroisie.info .

Besoin de suivre le risque allergique rendez-vous sur le site du RNSA <http://pollens.fr> ;
<http://ambroisie.air-rhonealpes.fr>

